



Concitoyens, concitoyennes,

Il me fait plaisir de vous présenter le budget 2018 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Shawinigan, qui ont été adoptés par le conseil municipal le 18 décembre dernier.

Budget 2018

Notre objectif a été de réduire autant que possible les dépenses pour dégager la marge de manœuvre nécessaire afin d'absorber au maximum l'ajustement du tarif de l'eau potable, un ajustement rendu nécessaire pour le financement et les opérations de notre projet de mise aux normes exigé par Québec.

Malgré cet exercice budgétaire très serré, on a tenu à réinvestir dans nos opérations de déneigement.

Je vous rappelle que, chaque année, la réalisation du budget municipal est un exercice d'équilibre qui exige une vigilance de tous les instants, puisque 57 % des dépenses sont attribuables aux salaires ainsi qu'au remboursement de la dette.

Je vous rappelle aussi que le compte de taxation moyenne et de tarification comporte deux parties distinctes.

La taxation est calculée selon un taux de taxe foncière multiplié par la valeur de l'immeuble pour chaque unité de taxation.

La tarification est un coût fixe par unité de taxation. Pour 2018, le taux de la taxe foncière passe de 1,3948 \$ à 1,4074 \$. Ça veut dire que la taxation moyenne pour la valeur moyenne d'une résidence de 146 365 \$ sera de 2 115,68 \$ en 2018. C'est un écart de 17,85 \$ sur 2017, soit une hausse de 0,85 %.

Pour ce qui est de la tarification, deux ajustements et un ajout ont été apportés comparativement à 2017.

Tout d'abord, compte tenu des coûts associés à la collecte et à la disposition des matières résiduelles, le tarif des déchets domestiques est ajusté à 103 \$ en 2018, soit un écart de 5 \$ sur 2017.

Puis, la mise aux normes des infrastructures de production d'eau potable exigée par le gouvernement du Québec nécessite un ajustement de la tarification pour l'eau potable. Elle passe à 114 \$ en 2018, soit un écart de 16 \$ sur 2017. Une tarification de 8 \$ a été ajoutée pour le service de la dette relié à l'eau potable.

Le coût pour l'ensemble de la tarification s'établit à 388 \$ en 2018, pour un écart total de 29 \$ sur 2017.

Dans ce budget, on a respecté notre engagement quant à l'amélioration du service de déneigement. On a fait d'importants ajustements à nos opérations et on a revu le partage des circuits entre les entrepreneurs privés et le Service des travaux publics. Globalement, on va investir 1 550 000 \$ de plus dans notre budget de déneigement en 2018.

Quant à l'eau potable, l'augmentation de la tarification est directement liée à des coûts supplémentaires de 253 000 \$ pour l'approvisionnement, le traitement et la distribution de l'eau potable, en relation avec les frais

supplémentaires pour l'électricité, les produits chimiques et les équipements pour la mise en service de la nouvelle station de traitement de l'eau du Lac-des-Piles.

On respecte notre engagement de faire assumer les coûts de la mise aux normes de l'eau potable uniquement aux citoyens qui sont reliés à l'aqueduc municipal, que ce soit pour les opérations ou pour le service de la dette de l'eau.

Le budget comprend également un montant supplémentaire de 1 252 000 \$ pour le remboursement de la dette. C'est relié notamment au financement du projet d'éclairage de rues au DEL, à la réfection du viaduc Saint-Marc et au projet de mise aux normes des installations d'eau potable.

On a fait des efforts considérables pour amoindrir l'impact de ces augmentations de coûts dans notre budget de fonctionnement.

Les montants supplémentaires reliés au déneigement et au service de la dette représentent une augmentation de 3,5 %. Le fait de limiter la hausse à 0,85 % illustre bien les efforts qu'on a réalisés.

Par exemple, les coûts reliés à l'administration municipale diminuent de 1,1 M\$, soit de 9,5 %. C'est un écart qui s'explique notamment par les augmentations de salaires statutaires, qui sont compensées par des abolitions de postes au niveau du personnel cadre, et par la réduction des coûts reliés aux régimes de retraite.

Encore une fois cette année, on remarque une forte diminution du service de la dette des différents secteurs de la Ville qui proviennent des dettes des municipalités fusionnées.

Les résidents des secteurs Grand-Mère et Saint-Gérard-des-Laurentides ont terminé le paiement de la dette de leur ancienne municipalité.

Les montants à verser pour les résidents des secteurs Shawinigan-Sud, Saint-Georges, Lac-à-la-Tortue et Saint-Jean-des-Piles sont inférieurs à 0,01 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation, Le paiement de la dette dans le secteur Shawinigan est à près de 0,04 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière.

Je tiens à remercier tous mes collègues du nouveau conseil, élu le 5 novembre dernier, pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

C'est toujours un grand défi que de présenter un budget qui nous permet de soutenir la qualité des services offerts à la population, tout en réinvestissant dans nos infrastructures pour les générations à venir.

Programme triennal d'immobilisations 2018-2020

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) prévoit des investissements de 110,2 millions \$ pour sa première année, dont 32,3 millions \$ sont liés directement au projet de mise aux normes des installations de captage et de traitement de l'eau potable.

Ces investissements, en 2018, incluent des subventions totales prévues de 70,9 millions \$.

De plus, 732 000 \$ vont provenir du fonds d'administration, 3,2 millions \$ viendront du fonds de roulement et 11,4 millions \$ viendront de la taxe d'améliorations locales.

Donc, uniquement 21,8 % des prévisions de dépenses, c'est-à-dire 24,1 millions \$, vont nécessiter l'adoption de règlements d'emprunt.

Les prévisions d'investissement du PTI en 2018 sont largement attribuables au projet d'eau potable. Ça représente un total de 8,1 millions \$ sur les 24 millions \$ prévus aux règlements d'emprunt.

Ça signifie que le conseil respecte la limite de 16 millions \$ qu'on s'est fixée, avec notre stratégie de réduction de la dette municipale.

On a réussi à limiter à 15,9 millions \$ les autres projets qui seront financés par règlements d'emprunt.

Trois investissements sont prévus en 2018 dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable : la finalisation des stations de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche (6,8 M \$) et du Lac des-Piles (205 000 \$), de même que la finalisation de l'aqueduc sous la rivière Saint-Maurice (1,1 M \$).

Ces montants représentent les coûts une fois déduites les subventions du programme Chantier Canada-Québec.

L'autre projet majeur pour 2018 sera celui de l'achèvement des travaux d'assainissement des eaux usées et de distribution d'eau potable du secteur Lac-à-la-Tortue.

Les travaux nécessiteront des investissements de 35 millions \$ en 2018 pour un total de 42,5 millions \$. Il est important de se rappeler que ces travaux sont subventionnés à 83 % dans le cadre du programme FEPTEU.

On retrouve également pour l'année 2018 la mise en œuvre de projets qui ont déjà fait l'objet d'une annonce.

C'est le cas notamment de la première phase du projet de la marina et du parc riverain sur l'ancien site de Produits Forestiers Résolu (6,5 M \$), le projet de la réhabilitation des terrains contaminés (1,8 M \$), celui des infrastructures pour le développement résidentiel et commercial près du carrefour giratoire de la route 155 dans le secteur Saint-Georges (3,5 M \$), ainsi que la deuxième phase des travaux d'infrastructure sur l'avenue des Cèdres/9^e rue de la Pointe/avenue Broadway (1,5 M \$).

On a également prévu investir 800 000 \$ pour des travaux de voirie sur l'ensemble du territoire.

Enfin, parmi les principaux projets prévus pour l'année 2018, il y a un projet d'investissement de 2 millions \$ qui est envisagé pour la réfection du chemin de la Vallée-du-Parc. Ce montant sera investi si on obtient des subventions provenant du programme de Réhabilitation du réseau routier local pour les volets « Redressement des infrastructures routières locales » et « Accélération des investissements sur le réseau routier local. »

Ces subventions financeraient le projet à 75 %. Les investissements totaux du PTI 2018-2020 s'élèvent à 171,8 millions \$ sur trois ans, dont 92 millions \$ proviennent de subventions gouvernementales.

Je vous rappelle en terminant que le montant global du PTI pour 2018 respecte notre stratégie de diminution de la dette, une stratégie élaborée à partir de l'automne 2015 et présentée en septembre 2016.

Les investissements majeurs qu'on a l'obligation de faire dans le projet de mise aux normes de l'eau potable vont faire progresser la dette jusqu'en 2020.

Mais, je rappelle qu'en limitant à 16 millions \$ les investissements financés par règlement d'emprunt, on va réussir à diminuer la dette à partir de 2021 pour la ramener, en 2035, à 80 millions \$, en dollars de 2015.

Michel Angers
Maire